



Suite a condamnation pour ivresse au volant

Par **motard13700**, le **09/12/2007** à **21:21**

bonsoir, il y a environ 9 ans j'ai ete condamné au tribunal d'une suspension de permis de conduire de 6 mois avec amende et sursis. cette condamnation reste t'elle marquée sur mon casier judiciaire n°2 et si oui combien de temp?

je suis dans un club de tir et je voudrais faire une demande de detention d'arme, est ce un probleme cette ancienne condanation ou non?merci d'avance pour votre réponse.